



Direction de la Population
Service Secrétariat Général
N/Réf. : CR23D13120

Chanteloup, le 12 novembre 2013

COMPTE RENDU ANALYTIQUE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le six novembre à 20H30, le Conseil municipal de Chanteloup les Vignes, légalement convoqué le 30 octobre, s'est réuni salle du Conseil en Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame le Maire, Catherine ARENOU.

Etaient présents: M. GAILLARD, Mme VIMEUX, Mme ABLOUH, M. LONGEAULT, M. BONNEAU, Mme FIGUIERE, Maires – Adjoints,
M. NGUYÉN, M. LIAOUI, Mme LIMERY, M. LAPIOS, M. MEHDAOUI, Melle RAISON, M. ISSA, Mme JUMEAU, M. BESSON, Mme DESNOYERS, Mme COUDOUX, M. BAUFFE, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

Mme PACIOCCO	(Procuration à Mme Vimeux)
M. CARDO	(Procuration à Melle Raison)
Mme DOUMBIA	(Procuration à M. Gaillard)
M. ABDELBAHRI	(Procuration à Mme Desnoyers)
M. DABADIE	(Procuration à M. Bauffé)

Absents : Mme LAMBERT, M. BEKE, M. SION.

A la demande de Madame le Maire, l'assemblée observe une minute de silence en mémoire de Monsieur SEVAULT.

1. Madame le Maire procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, elle constate que le Conseil peut valablement délibérer et donne lecture de l'ordre du jour.

2. Monsieur Longeault est élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal :

3. Approuve, à la majorité (5 contre), le procès verbal de la séance du 18 septembre 2013.

4. Prend connaissance des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations.

5. Autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son représentant à signer les avenants N°4 aux conventions entre le département des Yvelines et la commune de Chanteloup-les-Vignes pour le fonctionnement de la planification familiale, de la protection et de la promotion de la sante infantile et maternelle.

6. A la majorité (5 contre), rapporte la délibération du 12 juin 2013 portant décision modificative n° 1 du budget assainissement et décide d'approuver les ouvertures et virements de crédits suivants :

SECTION D'EXPLOITATION

ARTICLES	DEPENSES	ARTICLES	RECETTES
615	-10 256	002	-10 256
TOTAL	-10 256	TOTAL	-10 256

SECTION D'INVESTISSEMENT

ARTICLES	RECETTES
131	-10 256
1068	10 256
TOTAL	0

7. Décide, à la majorité (5 contre), d'approuver les ouvertures et virements de crédits suivants pour le budget ville, décision modificative n°1 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

ARTICLES	DEPENSES	ARTICLES	RECETTES
6042	6 000	70878	2 001
60612	4 231	7324	88 533
60632	2 305	7381	15 805
6135	20 000	74832	227 000
614	500	777	208 637
61522	4 000		
6231	1 000		
6247	5 000		
63512	21 409		
6533	20 000		
6534	20 000		
65737	2 000		
658	1 500		
6811	8 461		
73925	-28 037		
023	453 607		
TOTAL	541 976	TOTAL	541 976

SECTION D'INVESTISSEMENT

ARTICLES	DEPENSES	ARTICLES	RECETTES
13913	153 051	10222	-157 162
13918	55 586	10223	-50 000
2128	12 000	024	9 731
2135	4 000	28031	4 394
238	40 000	280421	40 063
		280423	5 980
		28041512	-41 976
		021	453 607
TOTAL	264 637	TOTAL	264 637

8. Décide, à l'unanimité, de verser des acomptes aux associations suivantes à partir de Janvier 2014 jusqu'au vote du Budget Primitif 2014 :

ASSOCIATIONS	MONTANT SUBVENTION 2013	ACOMPTE 1/12	PERSONNES NE PARTICIPANT PAS AU VOTE
Association pour la vie éducative et culturelle (AVEC)	75 000	6 250	Mme DESNOYERS M. ABDELBAHRI
Association pour l'amélioration des conditions de vie dans la Zac la Noé (ACVL)	50 000	4 166	M. NGUYEN
Association pour les jeunes en insertion et en réinsertion (AJIR)	108 159	9 013	
Centre de Pratique Communautaire et de la Citoyenneté (Grains de soleil)	140 000	11 666	M. MEHDAOUI
JUDO CLUB Chanteloup	10 000	833	
Union sportive Chanteloup FOOT	75 000	6 250	
Comité des oeuvres sociales du personnel communal (COS)	11 000	916	
Compagnie des Contraires	33 000	2 750	

9. Autorise, à la majorité (5 contre), le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits afférents au budget de l'exercice précédent, (non compris les crédits afférents aux remboursements des emprunts) et affecte les sommes suivantes sur les différents chapitres de la section d'investissement du budget ville :

Chapitre 20	129 000 euros
Chapitre 21	652 000 euros
Chapitre 23	369 000 euros

10. Autorise, à la majorité (5 contre), le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits afférents au budget de l'exercice précédent, (non compris les crédits afférents aux remboursements des emprunts) et affecte les sommes suivantes sur les différents chapitres de la section d'investissement du budget assainissement :

Chapitre 20	12 500 euros
Chapitre 23	203 000 euros

11. Décide, pour le budget ville, à la majorité (5 contre), d'effectuer la régularisation de ces cessions par une opération d'ordre non budgétaire, par un débit au compte 2118 et un crédit au compte 1021 pour un montant global de 20 912.50 euros.

12. Décide, pour le budget ville, à la majorité (5 contre), d'effectuer la régularisation de la somme de 6 335.60 euros par une opération d'ordre non budgétaire, par un débit au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » et un crédit au compte 2761.

13. Décide, pour le budget ville, à la majorité (5 abstentions), de régulariser une opération par un débit au compte 1068 de la somme de 94 638,04 euros et un crédit au compte 27638 pour la même somme.

14. Fixe, à la majorité (5 abstentions), à 30 euros la location d'une salle polyvalente de la salle des fêtes pour les partis politiques jusqu'au 31 mars 2014 pour les horaires suivants :

- De 9h à 14h
- Ou de 14h à 22h30

15. Décide, à l'unanimité, de verser à l'association USCV une avance sur subvention remboursable sur 5 ans d'un montant de 40 000€, autorise Madame le Maire à signer, telle qu'elle est établie, la convention réglant les modalités de remboursement.

16. Décide à l'unanimité, de mettre à jour le règlement du régime indemnitaire a partir du 1^{er} janvier 2014, approuve ce règlement, décide de maintenir les taux de référence de l'IMRS pour les adjoints administratifs et les adjoints d'animation de 1^{ère} classe au montant de 1 173.86, sur le fondement d'une délibération prise en application du 3^e alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984.

17. Décide, à l'unanimité, d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque santé, c'est-à-dire les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat labellisé par décret et le niveau de participation sera fixé à 10 euros par agent et par mois sur la cotisation de chaque agent adhérent à un contrat labellisé, dans la limite du montant de la cotisation de l'agent.

18. Déclare, à la majorité (5 abstentions), son intention de tout mettre en œuvre afin d'assurer la création d'un Multi-Accueil d'une capacité maximale de 25 berceaux sur une large amplitude horaire (6h – 22h) du lundi au vendredi, indique que cette création de nouvelle structure sera portée par le Centre Communal d'Action Sociale.

19. Décide, à la majorité (5 abstentions), de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

CREATION DE POSTE	DATE DE CREATION
2 postes Educatrice de Jeunes Enfants à Temps complet	15 Novembre 2013
1 poste Infirmière à Temps complet	15 Novembre 2013
4 postes Auxiliaire de Puéricultrice	15 novembre 2013
4 postes Agent social	15 novembre 2013
1 poste Educateur Sportif des APS	15 novembre 2013

20. Adopte, à la majorité (5 abstentions), les projets soumis à la Dotation de Développement Urbain et leur plan de financement, sollicite la Dotation de Développement Urbain d'un montant de 300 000€, autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir entre la ville de Chanteloup-les-Vignes et l'Etat, autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de ces actions.

21. Approuve, à l'unanimité, la convention de Gestion Urbaine de Proximité 2013-2014, autorise Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention, sollicite les financements de fonctionnement et d'investissement nécessaires auprès de : l'ANRU, le Conseil Régional d'Ile-de-France, le Conseil Général des Yvelines, les bailleurs pour la réalisation des opérations prévues dans le cadre de cette convention et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les conventions et avenants relatifs à l'obtention des financements pour les opérations prévues dans le cadre de cette convention à intervenir entre la ville et les différents financeurs, donne tout pouvoir à Madame le Maire pour l'exécution de cette délibération.

22. Approuve, à la majorité (5 abstentions), les statuts actualisés de la Communauté d'Agglomération des 2 Rives des Seines.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Pour le Maire et par délégation
Le 1er Maire-Adjoint
Bertrand GAILLARD

